



La signature du Pacte mondial en 2003 a marqué une étape déterminante de CNP Assurances dans la politique de développement durable qu'elle a souhaité dynamique et fédératrice au sein de l'entreprise.

La démarche est animée par une structure entièrement dédiée au développement durable et directement rattachée au Directeur général. 5 axes prioritaires ont été définis en 2005.

- trois communs à toutes les entreprises :

- La responsabilité en tant qu'employeur (notre COP sur l'insertion des handicapés en 2004)
- Les relations avec les actionnaires
- Le respect de l'environnement

- deux spécifiques à CNP Assurances :

- Sa responsabilité d'assureur
- Sa responsabilité d'investisseur

5 groupes de travail transversaux ont été constitués afin de dresser un état des lieux et permettre ainsi de définir les actions à mener pour répondre aux engagements pris par l'entreprise.

Pour prendre tout son sens, cette démarche devait rallier l'ensemble des salariés.

1) LA SENSIBILISATION

L'ouverture en 2006 d'un site Intranet entièrement consacré au développement durable, disponible sur l'Intranet général, a permis de mieux faire connaître le sujet et de partager les meilleures pratiques. Il s'est révélé un formidable outil de communication et d'animation et a initié une prise de conscience collective.

La fréquence des connexions à ce site dans les mois suivants a prouvé la constance de l'intérêt des collaborateurs. Plus de 15 000 connexions ont effectivement été enregistrées sur les seuls trois derniers mois de l'année et le rythme perdure.

Parallèlement, à l'occasion de la semaine nationale du développement durable, CNP Assurances a approfondi la sensibilisation des collaborateurs au développement durable dans sa généralité au travers de deux événements :

En 2006 :

- ✓ une exposition de photos de Yann Arthus Bertrand - Le développement durable, pourquoi ? <http://www.ledeveloppementdurable.fr/developpementdurable/>
- ✓ un Quiz auquel 25% des salariés ont participé

En avril 2007, CNP Assurances réitérait l'expérience avec un panel plus large d'événements, en particulier en permettant de mieux faire connaître les actions Développement durable de l'entreprise :

- ✓ une exposition sur les réalisations de CNP Assurances en matière de développement durable (voir les affiches de l'exposition en annexe)
- ✓ un concours de « bonnes idées »
- ✓ une approche de l'enjeu planétaire du réchauffement climatique avec des extraits du film d'Al Gore – une vérité qui dérange

2) 2007-2009 : UNE IMPLICATION CONCRETE PAR LE BIAIS DE CRITERES D'INTERESSEMENT

Entreprise de services financiers, l'activité de CNP Assurances se traduit par une consommation importante de papier.

Très vite il est apparu que c'est à cet aspect « impact sur l'environnement » que les salariés sont le plus réceptifs. Cette sensibilisation constitue également une porte d'entrée vers un ensemble de « bonnes pratiques », applicables aussi bien au quotidien professionnel qu'extra professionnel des collaborateurs.

Les obligations contractuelles et législatives d'information des assurés rendent incontournable une part importante de la consommation de papier, mais l'utilisation pour le fonctionnement interne pouvait être optimisée :

- par une impression plus circonstanciée des documents : ai-je vraiment besoin d'imprimer ce document ou puis-je le lire à l'écran ? Est-il indispensable de disposer d'une version papier ou un classement électronique suffit-il ?
- par l'utilisation de la fonction recto verso dans la plupart des cas...

Ces méthodes permettent une économie réelle des consommations de feuilles qu'il importe de quantifier afin de stimuler l'adhésion des plus septiques et de multiplier les solutions.

CNP Assurances a donc décidé, pour les années 2007,2008 et 2009, d'asseoir 20% de l'intéressement versé aux salariés sur 2 critères Développement durable :

- le premier basé sur la participation à un Quiz, afin de poursuivre de manière ludique la sensibilisation au développement durable, dans toute la diversité de ses applications : environnement, lutte contre le blanchiment, promotion de la diversité...,
- le deuxième sur la réduction de sa consommation papier afin de rassembler l'ensemble du personnel autour d'un projet commun plus concret.

Certes, l'entreprise est audacieuse... mais la motivation des salariés est réelle et les chances de succès sont grandes.

La démarche trouve ainsi toute sa cohérence : constat, sensibilisation, actions.



La diversité professionnelle

CNP Assurances a signé la Charte de la diversité le 6 décembre 2006

« La diversité et le pluralisme sont des facteurs de progrès économique et social pour l'entreprise. Ils s'inscrivent dans la politique de développement durable dans laquelle CNP Assurances s'est engagée depuis plusieurs années. »
Gilles Benoist

Une volonté d'accompagner la professionnalisation des collaborateurs

La mobilité interne a concerné en 2006, 66% des collaborateurs dont CNP Trésor et 72 % hors CNP Trésor.

Cosmos : chaque collaborateur visualise son portefeuille de compétences, prend connaissance des compétences requises dans sa fonction comme de l'ensemble des fonctions de l'entreprise et peut engager une réflexion avec la DRH sur ses souhaits d'évolution professionnelle.

1953 collaborateurs, dont 1019 cadres et 934 non cadres, ont bénéficié d'une formation. Le budget formation représente 4,87 % de la masse salariale.

56 jeunes en contrat d'alternance ont été accueillis en 2006.

Janvier 2007 : signature de L'Accord CNP sur les dispositifs d'accompagnement au développement professionnel.

Des accords qui inscrivent les ressources humaines dans le développement durable

CNP Assurances s'est engagée, depuis 1995 sur l'insertion des personnes en situation de handicap par la signature d'accords triennaux et par la signature d'un accord quadriennal le 23 février 2007.

Mars 2005 : signature de deux accords,
- Égalité hommes/femmes
- Moyens syndicaux

Décembre 2005 : création de la garantie dépendance pour les salariés CNP.

Décembre 2006 : le plan d'épargne pour la retraite collectif PERCO avec un abondement employeur plafonné.

Janvier 2007 : possibilité offerte aux salariés de bénéficier prochainement de l'offre CESU avec un abondement de l'entreprise.

CNP Assurances a la volonté de préserver la santé physique et mentale de ses Collaborateurs

Juin 2004 : dispositif de prévention et de traitement des situations présumées de souffrance au travail.

Mars 2005 : Enquête qualitative et quantitative sur les conditions de travail et le stress dans l'entreprise. Un plan d'action été mis en place pour accompagner les métiers considérés comme étant plus exposés.

Depuis le 1er février 2007 CNP Assurances est une entreprise sans tabac. Une aide au sevrage tabagique a été engagée par le service de Santé au travail depuis avril 2006.

Un perfectionnement à la conduite automobile a été organisé pour assurer la sécurité les personnels itinérants utilisant un véhicule.



Le Groupe CNP, assureur responsable

La démarche ISR (Investissement Socialement Responsable) consiste à analyser les valeurs en intégrant des critères non financiers :

- ❖ politique de ressources humaines,
- ❖ gestion des risques environnementaux
- ❖ gouvernance d'entreprise,
- ❖ engagement sociétal.

Investir de manière socialement responsable c'est rendre compatible croissance économique, préservation des équilibres écologiques, efficacité sociale et engagement sociétal. Cette démarche peut s'appliquer à votre épargne salariale.

Aujourd'hui à la CNP vous pouvez choisir parmi quatre fonds ISR et Solidaire gérés par FONGEPAR en fonction de vos sensibilités et de vos objectifs.

- ❖ Fongépargne Prudence proposé depuis 2004
- ❖ Fongépargne Sécurité créé en 2006
- ❖ Fongépargne Solidaire créé en 2006
- ❖ Fongépar Développement Durable créé en 2006

La gamme Fongépargne a été labellisée par le **Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES)**.

Le **label du CIES** est accordé en fonction des critères socialement responsables suivants :

- ❖ Le meilleur rapport qualité prix
- ❖ L'existence de fonds orientés vers le développement durable
- ❖ Une majorité de salariés au sein des conseils de surveillance des FCPE



Les FCPE « FONGEPARGNE »

sélectionnent des valeurs socialement responsables

Le FCPE Fongépargne PRUDENCE est à dominante obligataire.

Le FCPE Fongépargne SECURITE est investi à 100% sur le marché monétaire.



Le FCPE « FONGEPARGNE SOLIDAIRE »

alimente le Fonds Insertion Emploi géré par IXIS AM.

Il est composé à 90% de grandes capitalisations de la zone euro et 10% des actifs sont consacrés à des titres émis par des entreprises solidaires promues par France Active.

France Active est une fédération d'associations apportant soutien et financement de proximité aux personnes en situation d'exclusion qui désirent créer leur entreprise. CNP en est actionnaire depuis sa création.

« **FONGEPAR DEVELOPPEMENT DURABLE** » est un fonds de fonds, 100% ISR. Il est composé de fonds :

- ❖ Lazard Frères (Objectif Ethique Socialement Responsable)
- ❖ Natixis Ixis (Ixis Euro 21)
- ❖ Ecureuil Gestion (Ecureuil 123 Futur)

Un poids important de l'ISR dans l'épargne salariale à la CNP

A fin 2006	Encours (K€)	Nombre de salariés CNP détenteurs
Fongépargne Sécurité	3 080	560
Fongépargne Prudence	2 279	681
Fongépargne Solidaire	702	413
Fongépar Développement durable	240	260
Total	6 301	

La part ISR représente 6,75% du total de l'épargne salariale CNP, et 45% si on exclut les actions CNP et le Compte Courant Bloqué,



La gestion des bâtiments est un des 3 axes prioritaires pour « Consommer moins, consommer mieux » avec le papier et les déplacements professionnels

En 2006, de nombreuses opérations ont été menées :

- ❖ Interconnexion des productions frigorifiques du PRD 1 et 2
- ❖ Remplacement du Progiciel de Gestion Technique de la climatisation
- ❖ Remplacement du système de régulation de température dans les bureaux du PRD 2 et sur les centrales de traitement d'air
- ❖ Réfection des équipements de climatisation du 14ème étage PRD2
- ❖ Remplacement des tours aéroréfrigérantes sur le PRD 2 et maintenant sur l'Héron Building ;
- ❖ Remplacement de réseau d'eau
- ❖ Remplacement de sources lumineuses par d'autres moins énergivores.
- ❖ Mise en place d'une nouvelle génération de gestion d'éclairage

En 2006, remplacement des luminaires halogènes par des luminaires fluorescents A ce jour, environ 50% des luminaires halogènes ont été remplacés

Lampadaire halogène		Lampadaire fluo
300	Puissance unitaire en Watts	108
2000	Durée théorique de la lampe	8000
633	Conso. annuelle KW.H	228
21,2 €	Dépense annuelle énergie	7,75 €

Le traitement et le recyclage des déchets est également un axe très important de la démarche Développement durable

Déchets valorisés (en unité)	
• Cartouches d'encre	1 347
• Tubes et lampes	475
Déchets industriels banaux (*DIB) (en tonne)	
• Papier (documents confidentiels, archives...)	16
• Papiers (usage quotidien)	173
• Cartons	23
• Déchets ultimes (résidus de nourriture, plastique)	618

Réglementation
DEEE* (D3E) : l'éco-participation, pour quoi faire ?
 Depuis le 15 novembre 2006, nous payons une « éco-participation » quand nous achetons un téléphone, des équipements informatiques, des ampoules, de l'outillage électrique. Elle est destinée à la collecte et au recyclage des mêmes appareils usagés, qu'il faut démonter et dépolluer.
 Objectif national : 70 % de recyclage ; la Belgique y est parvenue en 3 ans
 *DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electronique

Petit lexique de l'industrie de la propreté

DIB : Déchets Industriels Banaux

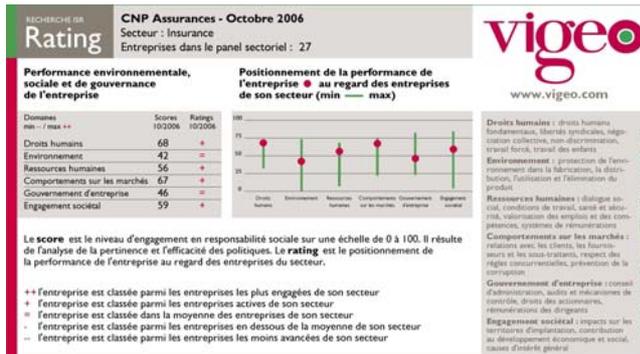
Exemples : papiers, cartons, objets en acier, tous emballages, films plastiques, gravats et déchets de chantier...

DIS : Déchets Industriels Spéciaux

Exemples : solvants, hydrocarbures, boues, peintures, acides, cendres, mâchefers, laitiers... ; déchets toxiques d'hôpitaux, de laboratoires, de l'agriculture...

Le Groupe CNP, assureur responsable

VIGEO, analyste extra financier, reconnaît le niveau d'engagement de CNP Assurances en faveur du Développement durable...



CNP Assurances est classée parmi les 6 entreprises d'assurance les mieux notées du panel européen qui en comporte 27



Le titre CNP est retenu dans plusieurs des principaux indices boursiers Développement durable



ECPI® E.Capital Partners Indices
Ethical Index EURO®





Dans le cadre de la politique Développement durable de CNP Assurances, 5 axes prioritaires ont été définis dont celui de « **CNP et la protection de l'environnement** ».

Le groupe de travail sur ce thème, présidé le Directeur des Achats, a pour objectif, entre autres, d'intégrer les critères environnementaux dans les Achats.

Pour ce faire, La Direction des Achats a inscrit une méthodologie développement durable dans sa procédure de Maîtrise du Processus Achats, et définit un plan d'action qui inclut, l'enrichissement de l'intranet Achats grâce à la rubrique « **Achats responsables** ».

Cette démarche explique, au-delà du prix du produit, que l'achat responsable, consiste à intégrer **les coûts liés aux impacts sociaux, environnementaux et à leurs conséquences économiques**.

Ces achats « éco-efficaces » peuvent se révéler sources d'économie par leur fonctionnement, la maintenance associée, etc..... Regrouper des achats peut permettre aussi de regrouper les livraisons et d'en réduire les impacts environnementaux directement liés.

Une forte implication des acheteurs :

Lors de la conception des « fiches produit Achats Responsables », le regroupement des documents officiels caractérisant le ou les critères dominants de développement durable associés au produit (certificats, labellisation, etc...), est indispensable et nécessite une forte implication de la part des acheteurs leaders envers les fournisseurs.



Critère environnemental



Critère économique



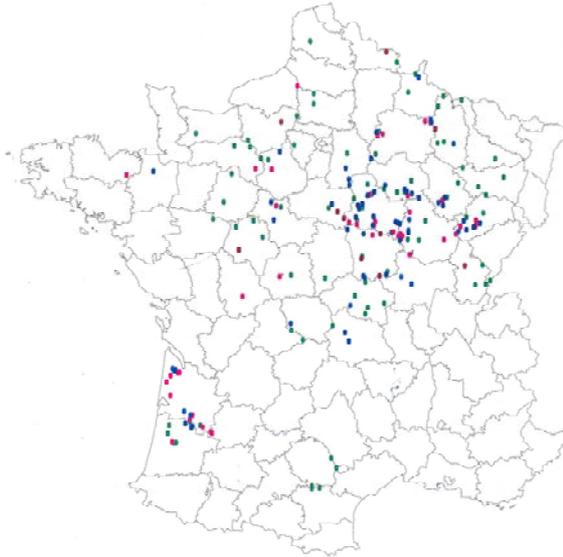
Critère social

Les outils icônes des Achats

Les effets positifs produits :

- Compléter les connaissances du domaine que recouvre le « développement durable » du réseau d'acheteurs leaders nécessaires lors des consultations avec les fournisseurs ;
- Participer à la sensibilisation des collaborateurs de CNP Assurances , en lien avec l'intranet Développement Durable de CNP Assurances ;
- Communiquer sur les actions menées pour intégrer les critères environnementaux dans les achats, via la rubrique « Achats responsables » de l'intranet Achats.

CNP Assurances est le premier propriétaire forestier de France, avec 189 massifs qui, au 31/12/2006, totalisent 48 940 ha, soit presque 5 fois la surface de Paris. La gestion de ce patrimoine exceptionnel allie la nécessaire recherche de rentabilité et le respect de la biodiversité. L'autre axe essentiel est la sécurité des personnes (personnels comme visiteurs).



Une gestion durable des forêts

Dès 1991, une identification des principales richesses écologiques et patrimoniales a été faite.

En 1998, une charte de gestion forestière durable a été signée avec la Société Forestière et définie avec l'apport d'associations et de scientifiques.

Toutes les forêts sont gérées par la Société Forestière selon des Plans Simples de Gestion définis en fonction de la spécificité de chaque massif.

Le manuel qualité Iso 9001 – 2000 de la Société Forestière, permet un suivi efficace (audits internes et AFAQ) et donne une garantie de sa bonne application.

L'ensemble des forêts est certifié PEFC, certification qui **garantit une gestion des forêts respectueuse de l'environnement, socialement bénéfique et économiquement viable**

Le personnel technique a été formé à l'application de ces règles de gestion durable en forêts.

En 2006, les travaux de mise en sécurité des 160 bâtiments forestiers ont été poursuivis. 12 000 panneaux limitant l'accès aux forêts en vue de préserver la sécurité du public ont été apposés sur près de 80% des massifs de la CNP.

Et demain ?

Une réflexion est lancée sur les orientations sylvicoles à retenir pour adapter progressivement la gestion forestière aux évolutions climatiques.



Un fond de vallon en bordure de cours d'eau avec présence d'Osmonde royale (fougère en forte régression sur le territoire national) a été identifié et classé en Zone en Evolution Naturelle sur un massif forestier géré en région Aquitaine.

La Salamandre tachetée est un petit amphibien protégé au niveau international et national. Un bassin de reproduction de cette espèce a été identifié sur un massif géré dans la région Nord - Pas de Calais. Une action de non-franchissement de ce bassin situé en bordure d'un chemin d'exploitation a donc été mise en place afin de contribuer à la protection de cette espèce.



Comment les forêts participent-elles à la lutte contre l'effet de serre ?



La photosynthèse permet le stockage du CO₂ sous forme de bois.

Le stockage est d'autant plus élevé que la productivité des forêts est forte.

La séquestration nette des patrimoines CNP, calculée selon la méthode de la convention de RIO est de **265 000 tonnes par an**.

Actuellement, cette séquestration ne peut être valorisée financièrement, mais cela pourrait évoluer à moyen terme.